

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

oooooooooooooooo

**L'an deux mil vingt-six, le 30 avril, le Conseil Municipal
De la Commune de FARGUES SAINT-HILAIRE, dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du conseil municipal,
Sous la Présidence de Madame Florence ALLAIS, Maire.
Conseillers Municipaux en exercice : 27
Convocations du 17 avril 2026**

Présents : ALLAIS Florence ; BIVALSKI Maxime ; BONNETON Aline ; CHUSSEAU Agathe ; COLSON-VALENCIA Nathalie ; DANCOISNE Alexandre ; DAVOINE Stéphane ; DELAHAYE Virginie ; ELMI BARREH Julie ; FROUART Matthieu ; GANTCH Sébastien ; GUENDOUZ Sarah ; GUIMBERTEAU Alexandre ; LACLAU Marion ; LAIGLE Eugénie ; LAIZET Véronique ; NERAUDAU Gérard ; PETUAUD-LETANG Julien ; VICIER Christophe ; VIGOUREUX Océane ; VILLENEUVE Marc ; ZANDVLIET Jean.

Excusés : BREGEON Liliane (pouvoir à Madame F. ALLAIS) ; MAYOR Sébastien (pouvoir à Monsieur G. NERAUDAU) ; SOURROUILLE Matthieu (pouvoir à Madame V. LAIZET) ; VERDON Emilie (pouvoir à Monsieur J. ZANDVLIET) ; VERNAY Martin (pouvoir à Monsieur S. GANTCH)

Secrétaires de Séance : Monsieur Jean ZANVLIET, Madame Agathe CHUSSEAU

Délibération D2026-32

Objet : Vote des subventions 2026 – Budget principal de la commune (M57)

Madame le Maire présente la liste des subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (écoles privées sous-contrat...) pour l'année 2026 arrêtée par la Commission des finances pour un total de 86 340,53 €.

Il est à préciser que la participation à l'OGEC de l'école privée Marie Rivier est intégrée au vote des subventions pour un montant total de 40 240,53 € (soit 51 élèves x 789,03 €).

En plus, le CCAS reçoit quant à lui une subvention d'équilibre de 11 500,00 €.

Soit un total général de 97 740,53 €.

Le tableau est joint en annexe de la présente délibération.

Elle rappelle que les élus éventuellement membres des bureaux d'associations subventionnées par la commune sont invités à ne pas prendre part aux votes.

Dans ce cadre, Monsieur BIVALSKI Maxime, ne prend pas part au vote, dans la mesure où il est membre du bureau d'une association.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les demandes de subventions reçues au titre de l'exercice 2026,

Considérant la liste établie par la Commission des finances jointe en annexe,

Après en avoir délibéré,

POUR	26
CONTRE	00
ABSTENTION	00

APPROUVE le tableau des subventions aux associations pour l'exercice 2026 ;

DIT que le tableau des subventions votées sera annexé au budget primitif 2026 de la commune ;

IMPUTE la dépense aux articles 6574 et 657363.

Madame le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXECUTOIRE LE

AFFICHE LE

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus
A Fargues Saint-Hilaire, le 30 avril 2026
Madame le Maire,
Florence ALLAIS